



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

---

**RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT**

N°: 2008-3 du 14/01/2008

---

SERVICE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL DE LA DOCUMENTATION

# SOMMAIRE

Préfecture des Bouches-du-Rhône .....	3
DRHMPI.....	3
Coordination .....	3
Arrêté n° 200814-1 du 14/01/2008 portant délégation de signature pour le service de permanence de la préfecture des Bouches-du-Rhône .....	3
Avis et Communiqué .....	5



**PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE**

**SECRETARIAT GENERAL**

---

**Arrêté du 14 janvier 2008 portant délégation de signature  
pour le service de permanence de la préfecture des Bouches-du-Rhône**

---

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004- 374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;

Vu le décret du 3 août 2005 portant nomination de Mme Ilham MONTACER en qualité de sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 28 août 2006 portant nomination de M. Hubert DERACHE en qualité de sous-préfet d'Aix en Provence;

Vu le décret du 24 octobre 2006 portant nomination de M. Jacques SIMONNET, en qualité de sous-préfet d'Arles ;

Vu le décret du 17 janvier 2007 portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN, en qualité de sous-préfet d'Istres ;

Vu le décret du 16 février 2007 portant nomination de Monsieur Didier MARTIN, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 19 février 2007 portant nomination de Monsieur Nicolas DE MAISTRE, sous-préfet, en qualité de directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République du 21 juin 2007 portant nomination de Monsieur Michel SAPPIN, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 16 septembre 2004 nommant M. Jean-Paul BONNETAIN, administrateur territorial, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Provence-Alpes- Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 26 décembre 2007 nommant M. Jacky HAUTIER, sous-préfet hors classe, chargé de mission à temps plein auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au secrétariat général pour les affaires régionales, pour une durée de trois ans à compter du 18 septembre 2007 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

## A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> : Lorsqu'ils assurent la permanence des services de la préfecture, M. Jacques SIMONNET, M. Raymond LE DEUN, M. Hubert DERACHE, M. Nicolas DE MAISTRE, Mme Ilham MONTACER, M. Didier MARTIN, M. Jean-Paul BONNETAIN, et M. Jacky HAUTIER reçoivent délégation de signature pour la période de permanence, à l'effet de prendre pour les quatre arrondissements des Bouches-du-Rhône toute mesure imposée par l'urgence et notamment :

- suspension des permis de conduire,
- délivrance de passeports et de titres d'identité,
- arrêtés de reconduite à la frontière d'un étranger,
- expulsion du territoire et assignation à résidence,
- placement en centre de rétention et demande de prolongation de rétention.

Article 2 : l'arrêté n° 2007190-32 en date du 9 juillet 2007 est abrogé.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône , le directeur de cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, les sous-préfets des arrondissements d'Aix en Provence , Arles et Istres, la sous-préfète, secrétaire générale adjointe, le secrétaire général pour les affaires régionales, et l'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 14 janvier 2008

Le Préfet

**signé**

Michel SAPPIN

## Avis et Communiqué